**PROMOTION VENDREDI FOU**

**Conditions :**

**La remise des frais de Notaire et Inspection jusqu’à concurrence de 5 000 $ offert par le courtier Daniel Larrivière est sujets au conditions suivantes**

1. **La promotion se termine le 31 décembre 2022 inclusivement. Par conséquent, l'acheteur doit réaliser l’acte de vente avant le 31 décembre 2022, sinon il ne pourra bénéficier de cette promotion.**
2. **L'acheteur pourra choisir entre 3 études de notaires de grande renommée qui lui seront proposées par Daniel Lariviere avant l'acte de vente.**
3. **L'acheteur peut choisir l'inspecteur de son choix qui fait partie de la firme Améri-Spec.**
4. **L'acheteur ne peut en aucun cas tenir le courtier Daniel Larivière responsable des erreurs et omissions pouvant découler des services notariaux et d'inspection en bâtiment. L'acheteur devra remplir un document à cet effet déchargeant Daniel Larivière de toute responsabilité.**
5. **Le remboursement des frais de notaire et d'inspection sera effectué lorsque le courtier Daniel Larivière aura reçu la rétribution provenant de l'étude du notaire qui a réalisé l'acte de vente.**